

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		1	2	3	4
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013231743	JP525021CH16	FR0013241130	FR0013245297
3	Droit régissant l'instrument	français	japonais	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)		clause de bail-in dans documentation contractuelle		
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 000 000,00	69 600 000,00	300 000,00	500 000,00
9a.	Devise	EUR	JPY	EUR	SEK
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	18/01/2017	27/01/2017	09/03/2017	21/03/2017
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	18/01/2023	27/01/2022	09/03/2022	21/03/2022
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,125%	0,640%	Euribor 3m +105 bps	1,625%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		5	6	7	8
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013245289	FR0013245610	FR0013246493	FR0013241130
3	Droit régissant l'instrument	français	français	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	250 000,00	10 000 000,00	1 000 000,00	400 000,00
9a.	Devise	SEK	JPY	DKK	EUR
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	21/03/2017	30/03/2017	28/03/2017	07/04/2017
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	21/03/2022	30/03/2032	28/03/2022	09/03/2022
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon variable	coupon fixe	coupon variable	coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	Stibor 3m + 125 bps	1,135%	Cibor 3m + 85 bps	Euribor 3m + 105 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		9	10	11	12
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	US05583JAA07 / US05584KAA60	US05583JAB89 / US05584KAB44	FR0013262920	JP525021AH75
3	Droit régissant l'instrument	Etat de New York	Etat de New York	français	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 000 000,00	500 000,00	3 000 000,00	10 000 000,00
9a.	Devise	USD	USD	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	22/05/2017	22/05/2017	23/06/2017	26/07/2017
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	22/05/2022	22/05/2022	23/06/2022	26/07/2022
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	3,000%	Libor USD 3m + 122 bps	0,455%	0,463%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dettes senior préférées	Dettes senior préférées	Dettes senior préférées	Dettes senior préférées
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		13	14	15	16
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	US05583JAC62 / US05584KAC27	FR0013309317	JP525021CJ14	JP525021FJ11
3	Droit régissant l'instrument	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	français	japonais	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 250 000,00	300 000,00	38 400 000,00	23 700 000,00
9a.	Devise	USD	EUR	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	23/10/2017	11/01/2018	25/01/2018	25/01/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	23/10/2027	11/01/2023	25/01/2023	25/01/2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	3,500%	Euribor 3m + 50 bps	0,385%	0,734%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		17	18	19	20
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021DJ13	FR0013312493	FR0013312501	FR0013323672
3	Droit régissant l'instrument	japonais	français	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle			
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 100 000,00	1 000 000,00	750 000,00	750 000,00
9a.	Devise	JPY	EUR	EUR	EUR
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	25/01/2018	31/01/2018	31/01/2018	23/03/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	25/01/2033	31/01/2024	31/01/2028	23/03/2023
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	0,917%	0,875%	1,625%	Euribor 3m + 50 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		21	22	23	24
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013323664	FR0013328465	AU3CB0252625	FR0013323672
3	Droit régissant l'instrument	français	français	Etat de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)			clause de bail-in dans documentation contractuelle	
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	750 000,00	70 000,00	330 000,00	200 000,00
9a.	Devise	EUR	EUR	AUD	EUR
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	23/03/2018	16/04/2018	26/04/2018	03/05/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	23/03/2026	16/10/2031	26/04/2028	23/03/2023
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,375%	2,000%	4,500%	Euribor 3m + 50 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		25	26	27	28
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013332616	JP525021DJ70	JP525021EJ79	JP525021CJ71
3	Droit régissant l'instrument	français	japonais	japonais	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)		clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	420 000,00	66 100 000,00	40 000 000,00	10 900 000,00
9a.	Devise	CNH	JPY	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	11/05/2018	12/07/2018	12/07/2018	12/07/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	11/05/2023	12/07/2023	12/07/2028	12/07/2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,950%	0,645%	0,989%	0,989%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		29	30	31	32
		BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1	Émetteur				
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	US05583JAF93 / US05584KAF57	US05583JAD46 / US05584KAD00	US05583JAE29 / US05584KAE82	FR0013368115
3	Droit régissant l'instrument	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	750 000,00	500 000,00	750 000,00	13 000,00
9a.	Devise	USD	USD	USD	EUR
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	12/09/2018	12/09/2018	12/09/2018	28/09/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	12/09/2023	12/09/2023	12/09/2028	28/09/2029
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,000%	Libor USD 3m + 124 bps	4,625%	2,116%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		33	34	35	36
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013368123	US05584KAE82	FR0013375623	JP525021EK19
3	Droit régissant l'instrument	français	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	français	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)		clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	50 000,00	100 000,00	3 000 000,00	50 000 000,00
9a.	Devise	EUR	USD	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	28/09/2018	05/10/2018	30/10/2018	25/01/2019
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	27/09/2030	12/09/2028	30/10/2028	25/01/2024
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,200%	4,625%	1,010%	1,258%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		37	38	39	40
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021CK11	JP525021DK10	FR0013398971	FR0013412343
3	Droit régissant l'instrument	japonais	japonais	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle		
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	66 200 000,00	25 000 000,00	10 000 000,00	1 000 000,00
9a.	Devise	JPY	JPY	JPY	EUR
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	25/01/2019	25/01/2019	30/01/2019	01/04/2019
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	25/01/2024	25/01/2029	30/01/2034	01/04/2025
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,258%	1,499%	1,723%	1,000%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		41	42	43	44
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013426921	FR0013426939	FR0013426954	FR0013429073
3	Droit régissant l'instrument	français	français	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	36 000 000,00	4 500 000,00	15 100 000,00	1 250 000,00
9a.	Devise	JPY	JPY	JPY	EUR
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	24/06/2019	24/06/2019	24/06/2019	26/06/2019
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	24/06/2024	24/06/2026	22/06/2029	26/09/2024
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	0,562%	0,634%	0,794%	0,625%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		45	46	47	48
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013412343	FR0013455540	JP525021CKC7	JP525021DKC5
3	Droit régissant l'instrument	français	français	japonais	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)			clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	50 000,00	1 000 000,00	46 500 000,00	7 100 000,00
9a.	Devise	EUR	EUR	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	09/09/2019	24/10/2019	12/12/2019	12/12/2019
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	01/04/2025	24/02/2027	12/12/2024	12/12/2029
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,000%	0,500%	0,499%	0,683%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		49	50	51	52
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	US05583JAG76 / US05584KAG31	FR0013534674	US05583JAH59 / US05584KAH14	FR00140004R7
3	Droit régissant l'instrument	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	français	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle	
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 250 000,00	1 250 000,00	1 350 000,00	200 000,00
9a.	Devise	USD	EUR	USD	USD
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	14/01/2020	15/09/2020	06/10/2020	13/10/2020
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	14/01/2025	15/09/2027	06/10/2026	13/10/2027
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Applicable	Applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	15/09/2026 ; au pair	06/10/2025 ; au pair	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe/coupon variable	coupon fixe/coupon variable	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,375%	0% / 3 months Euribor + 10	1.652% / SOFR compound	1.826%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	no	no	no
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		53	54	55	56
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021ALC9	JP525021BLC7	FR0014000VG7	US05583JAJ16 / US05584KAJ79
3	Droit régissant l'instrument	japonais	japonais	français	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	32 000 000,00	12 700 000,00	100 000,00	1 250 000,00
9a.	Devise	JPY	JPY	EUR	USD
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	10/12/2020	10/12/2020	16/12/2020	20/01/2021
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	10/12/2026	10/12/2030	16/12/2030	20/01/2032
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Applicable	Applicable	Applicable	Applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	10/12/2025 ; au pair	10/12/2029 ; au pair	16/12/2029 ; au pair	20/01/2031 ; au pair
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	10/06/2026	10/06/2030	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe/coupon variable	coupon fixe/coupon variable	coupon fixe/coupon variable	coupon fixe/coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	530% / 6 months JPY LIBOR + 52 b	% / 6 months JPY LIBOR + 62%	% / 3 months EURIBOR + 84	2.277% / SOFR compound
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	no	no	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
35					
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		57	58	59	60
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR00140027U2	AU3CB0279529	JS05583JAK88/US05584KAK43	JP525021CMC3
3	Droit régissant l'instrument	français	Etat de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)		clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 000 000,00	125 000,00	1 000 000,00	9 000 000,00
9a.	Devise	EUR	AUD	USD	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	03/03/2021	20/04/2021	19/10/2021	16/12/2021
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	03/03/2031	20/04/2028	19/10/2027	16/12/2027
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Applicable	Applicable	Applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	20/04/2027 ; au pair	19/10/2026 ; au pair	16/12/2026 ; au pair
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	7/2027, 20/10/2027 et 20/01/2028	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe/ coupon variable	coupon fixe/coupon variable	coupon fixe/coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	0.75%	20% /3 months BBSW +1.20%	2,045% / SOFR compound	1yTONA Swap mid rate
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

Informations quantitatives/quantitatives

		61
1	Émetteur	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021DMC1
3	Droit régissant l'instrument	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	14 900 000,00
9a.	Devise	JPY
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	16/12/2021
12	Perpétuel ou daté	daté
13	Date d'échéance initiale	16/12/2031
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	16/12/2030 ; au pair
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non Applicable
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe/ coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	0,728% / 1yTONA Swap mid rate + 0,70%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non
22	Cumulé ou non	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet